

AOJOF - demande pour l'attribution d'une parcelle de jardin



Généralités (à remplir lisiblement SVP)

Monsieur / Madame - Nom : _____ Prénoms _____

Adresse _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone fixe _____ / _____ / _____ / _____ Téléphone portable : _____ / _____ / _____ / _____

Adresse mail : _____ @ _____

Situation familiale (cocher la case)

seul couple enfants à charge, si oui, combien ? _____

Lieu d'habitation (cocher la case) appartement Maison

Groupe de jardin souhaité (notez vos priorités, 1= prioritaire, 2 = second choixmaximum 5)

Attention, le faible nombre de parcelles peut limiter les disponibilités dans certains groupes

Choix	Nom groupe	Localisation	Nb jardins dans le groupe
--	Abbé Lemire	Orléans nord limite Semoy	62 parcelles
--	Boigny sur Bionne	Boigny sur Bionne	24 parcelles
--	Camille Desmoulins	Fleury les Aubrais	46 parcelles
--	Cygne d'Or	St Jean le Blanc	25 parcelles
--	Docteur Denis	St Jean de la Ruelle	50 parcelles
--	Ile Arrault	St Pryvé St Mesmin	28 parcelles
--	Jousselin	Orléans fbg Bourgogne	13 parcelles
--	Maurice Berger	St Jean le Blanc	38 parcelles
--	Mothe au Coq	St Jean le Blanc	65 parcelles
--	Marcel Delahais	Orléans Sud	30 parcelles
--	Parc Floral	Orléans Sud	24 parcelles
--	Saint Pryvé	St Pryvé St Mesmin	22 parcelles
--	La Chapelle	La Chapelle St Mesmin	12 parcelles
--	Semoy	Semoy	14 parcelles

Questions pratiques (cocher la case)

Avez-vous déjà cultivé un jardin ? OUI NON

Avez-vous des connaissances en matière de jardinage ? OUI NON

Quelle grandeur de jardin envisagez-vous ? petit <150 m² grand > 150 m²

Présence au jardin par semaine ? Tous les jours 3 à 5 fois Moins de 3 fois

Combien de temps en période de culture pourrez-vous consacrer en moyenne par semaine à votre jardin ? 1 heure entre 1 et 3 heures plus de 3 heures

Motivation de votre demande (en quelques mots)

Pourquoi un jardin ? _____

Quelles sont les motivations qui vous poussent à cultiver un jardin potager ?

AOJOF - demande pour l'attribution d'une parcelle de jardin



Questions diverses (cocher la case)

Comment avez connu notre association?

- par une personne de votre entourage
 par le site internet (www.aojof.com) par Facebook (page AOJOF)
 par la presse
 par un jardinier
 par un responsable de groupe de jardin

Quel est votre philosophie du jardin ?

- nourricier passe-temps en carré bio éducatif autre

Avez-vous une idée des techniques de culture que vous allez employer ?

- OUI NON si OUI laquelle: _____

Comment envisagez-vous votre jardin (proportions 1/4 - 1/2 - 3/4 - 4/4)?

légumes: _____ fleurs: _____ condimentaires _____ espace détente: _____ (1/4 maxi)

En période d'absence avez-vous une personne relais capable d'entretenir le jardin?

- OUI NON

Le jardinage et vous (cocher la case)

Acceptez-vous le partage du savoir avec vos aînés, vos voisins du jardin, un jardinier formateur ?

- OUI NON

Êtes-vous prêt à accepter la diversité des techniques de cultures (biologique, conventionnelle, ...).

- OUI NON

Connaissez-vous la réglementation en 2019 pour les jardins amateurs (interdiction des produits phytosanitaires « chimiques », produits de biocontrôle)?

- OUI NON

ATTENTION : Vous devrez assister à une réunion obligatoire au sein de l'Association Orléanaise pour Jardins Ouvriers & Familiaux (AOJOF) avant l'attribution d'un jardin.

Conseils de l'association sur les pratiques de jardinage

Règlement intérieur « extrait » - Article 2 - Durée et dénonciation de la mise à disposition. Les jardins sont mis à disposition pour une durée indéterminée. Celle-ci ne cessera que par l'effet d'un congé donné par écrit par l'une ou l'autre des parties, avec un délai minimum de deux mois de préavis avant la fin de l'année culturale (avant le 1er septembre). **La première année le jardinier entrant sera soumis à une période probatoire dite « d'essai », afin de juger ses capacités à entretenir correctement sa parcelle de potager.**

- Point important : l'enherbement (petites pelouses, petites jachères fleuries) est accepté, si le sol est entretenu et la propagation des graines des herbes indésirables maîtrisée.
- Gestion des déchets : compostage, élimination en déchetterie obligatoires dans le cadre du respect de l'environnement sanitaire et esthétique du jardin.
- Aujourd'hui la biodiversité est de rigueur dans les jardins. Cela ne veut pas dire laisser faire la nature et ne pas la maîtriser. Dans un jardin potager on cultive et on jardine pour son plaisir et pour produire raisonnablement.
- Prendre un jardin, c'est prendre l'engagement de le cultiver toute l'année et non pas occasionnellement,
- Un jardin est nominatif et non attribué à un groupe de personnes. En cas de demande de partage, seule l'AOJOF décidera d'intégrer ou non les autres jardiniers, ils seront déclarés et paieront une adhésion déterminée par l'association en fonction de la parcelle. Sans déclaration, en cas d'accident seul le titulaire déclaré est responsable.
- Nous vous informons d'un contrôle annuel pour vérifier de la bonne tenue de votre jardin et du respect des engagements est effectué pour garder un aspect agréable des sites.
- Les modifications ou les aménagements personnels sont interdits, sauf accord écrit de l'association. Dans ce cas, prévenir le responsable du groupe de jardins et attendre avant de réaliser les travaux (respect des normes).

Les informations recueillies sont nécessaires pour la gestion des jardins. Elles font l'objet d'un traitement informatique au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit veuillez-vous adresser au secrétariat de l'association : AOJOF 148bis rue de la barrière St Marc 45000 Orléans.

Je déclare avoir lu et compris les règles de fonctionnement ci-dessus et avoir rempli correctement les renseignements demandés,

Fait le : _____ à :- _____ Signature : _____